



KPMG SA
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim

IRCAD

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
IRCAD
1 Place de l'Hôpital - 67000 STRASBOURG
Ce rapport contient 32 pages
Référence : FD-262-074

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim

IRCAD

1 Place de l'Hôpital - 67000 STRASBOURG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association IRCAD,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association IRCAD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Schiltigheim, le 17 juin 2026

KPMG SA

Florent Signature
numérique
Dissert de Florent
Dissert

Florent DISSERT

Associé

Etats financiers au 31/12/2025

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 019 929	75 106	944 823	899 596
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	5 355		5 355	5 355
	Constructions	42 246 212	14 939 907	27 306 306	28 376 680
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	4 063 952	3 055 931	1 008 022	715 679
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	17 249 202	8 672 465	8 576 737	8 580 488
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				91 219
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations	3 622 526	175 580	3 446 946	2 105 852
	Créances rattachées à des participations	9 797 709		9 797 709	11 143 368
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	5 400		5 400	2 400
	Total II	78 010 285	26 918 989	51 091 297	51 920 637
COMPTES DE REGULARISATION	Stocks et en-cours	11 241		11 241	9 835
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 236 931	35 847	2 201 084	2 178 635
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	895 714		895 714	916 599
	Charges constatées d'avance	560 803		560 803	392 263
	Valeurs mobilières de placement	5 050 565		5 050 565	5 050 565
TOTAL GENERAL (I à VI)	Instruments financ. à terme et jetons détenus	19 612 505		19 612 505	18 078 614
	Disponibilités				
	Total III	28 367 759	35 847	28 331 913	26 626 510
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)	1 563		1 563	621
	TOTAL GENERAL (I à VI)	106 379 607	26 954 835	79 424 772	78 547 767

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	49 776 012	46 319 299
	Excédent ou déficit de l'exercice	3 529 803	3 456 713
	Situation nette (sous-total)	53 305 815	49 776 012
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	16 025 383	16 871 070
	Provisions réglementées		
	Total I	69 331 198	66 647 081
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	328 980	71 252
	Total III	328 980	71 252
Provisions	Provisions pour risques	1 563	640 597
	Provisions pour charges		
	Total IV	1 563	640 597
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	5 656 791	6 590 595
	Emprunts et dettes financières divers	3 725	5 050
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 383 065	1 999 021
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	778 101	818 786
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50 202	52 274
	Autres dettes	156 680	174 549
	Produits constatés d'avance	1 734 467	1 548 562
	Total V	9 763 032	11 188 837
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	79 424 772	78 547 767

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 200	2 000
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	3 109	4 966
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	15 738 404	14 054 171
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	1 644 018	75 740
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	44 751	35 980
	Mécénats	3 048 683	3 120 261
	Legs, donations et assurances-vie	13 820	743 728
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	639 976	57 814
	Utilisations des fonds dédiés	21 834	146 431
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	95 000	
	Autres produits	295 981	20 814
Total des produits d'exploitation		21 546 776	18 261 905
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	7 397	1 632
	Variation de stocks	(1 407)	6 743
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	9 491 644	8 956 956
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	819 616	384 003
	Salaires	3 600 258	3 310 522
	Cotisations sociales	1 317 000	1 266 218
	Dotation aux amortissements et dépréciations	2 690 938	2 716 506
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	279 562	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	128 283	
	Autres charges	214 968	156 795
	Total des charges d'exploitation	18 548 259	16 799 375
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 998 517	1 462 530

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 998 517	1 462 530
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	184 567	193 193
	Autres intérêts et produits assimilés	748 801	1 024 288
	Reprises sur dépréciations et provisions	621	
	Différences positives de change		150 495
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		933 989	1 367 976
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 563	126 201
	Intérêts et charges assimilées	117 708	133 220
	Différences négatives de change	283 431	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		402 702	259 421
RESULTAT FINANCIER		531 286	1 108 555
RESULTAT COURANT avant impôts		3 529 803	2 571 085
	Produits exceptionnels		889 783
	Charges exceptionnelles		4 155
RESULTAT EXCEPTIONNEL			885 627
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		22 480 765	20 519 664
TOTAL DES CHARGES		18 950 962	17 062 951
EXCEDENT ou DEFICIT		3 529 803	3 456 713
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		1 225 221	
Prestations en nature		853 669	4 893 729
Bénévolat			
TOTAL		2 078 890	4 893 729
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		2 078 890	4 893 729
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		2 078 890	4 893 729

Note de présentation

Etat exprimé en euros

OBJET SOCIAL DE L'INSTITUT :

- La valorisation, la promotion et le développement de tous travaux de recherche fondamentale et appliquée contre le cancer ;
- La valorisation, la promotion, le développement, l'enseignement et la formation des nouvelles technologies (informatiques, robotiques, ...) dans le monde médical et chirurgical.

NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES DE L'INSTITUT :

- Mise en place et développement d'unités de recherche et développement en informatique et robotique, qui conçoivent et développent des outils de diagnostic, de planification et simulation chirurgicales visant à améliorer et sécuriser le geste chirurgical ;
- Prévention des cancers, amélioration du diagnostic précoce et élaboration de nouvelles stratégies thérapeutiques par les technologies innovantes de la chirurgie augmentée qui combinent réalité augmentée, robotique et intelligence artificielle au service du chirurgien ;
- Publications et communications scientifiques internationales dans ces différents domaines ;
- Centre de formation en chirurgie mini-invasive ;
- Développement d'une université en ligne virtuelle sous la forme d'un site web consacré à la formation médico-chirurgicale continue, spécialisé dans les techniques opératoires de chirurgie mini-invasive.

MOYENS MIS EN OEUVRE :

- Tenue de réunions de travail, d'assemblées périodiques, de conférences, de séminaires d'enseignement et de formation ;
- Publication des recherches ;
- Invitations de professeurs, scientifiques et chercheurs ;
- Soutien financier de contrats de recherche ;
- Travaux de recherche.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence, et conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Il est fait application des dispositions particulières résultant du règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le bilan de l'exercice présente un total de **79 424 772 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **22 480 765 euros** et un total **charges** de **18 950 962 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **3 529 803 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode - application règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03

A compter du 1er janvier 2025, l'Institut a établi ses comptes en appliquant le nouveau règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06. Cette mise en application a entraîné des changements dans la méthode de présentation des comptes, avec plusieurs conséquences notables.

L'application de ce nouveau règlement a notamment redéfini la notion de charges et produits exceptionnels. Seuls sont désormais comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel (PCG art. 513-5 nouveau, introduit par le règlement ANC 2022-06), auxquels s'ajoutent un nombre limité d'éléments classés selon leur nature en résultat exceptionnel.

Les cessions d'immobilisations ainsi que leurs valeurs nettes comptables sont désormais présentées au niveau du résultat courant alors qu'elles figuraient auparavant dans le résultat exceptionnel. La plus-value de cession sur immobilisations qui s'élève à 95.000 euros est ainsi présentée dans les autres produits d'exploitation au titre de l'exercice 2025.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

L'application du nouveau règlement a également conduit à la suppression de la technique de transfert de charges. L'indemnisation de charges de personnel pris en charge par un organisme d'assurance a ainsi été directement enregistré en diminution des charges de personnel à hauteur de 32.654 euros au titre de l'exercice 2025.

Les charges constatées d'avance d'un montant de 560.803 euros sont désormais rattachées aux créances, alors qu'elles étaient auparavant présentées dans les comptes de régularisation, au pied du bilan à l'actif.

Les principales méthodes utilisées sont par ailleurs les suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Evaluation des amortissements

L'IRCAD a appliqué au 1er janvier 2005 les règlements sur les actifs, à savoir :

- le règlement n° 2002-10 du CRC relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs;
- le règlement n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

La méthode de la réallocation des valeurs nettes comptables a été retenue.

Il est précisé que ces changements ne portent que sur les immobilisations décomposables (constructions). En vertu de l'article L.123-16 du Code de Commerce, l'association a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, qui consistent dans le maintien de l'amortissement selon les durées d'usage pour les immobilisations non décomposables.

L'association n'a pas constaté de provision pour amortissements dérogatoires, les constructions étant rattachées au secteur non lucratif.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les constructions ont fait l'objet d'une décomposition à compter du 1er janvier 2005.
Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire sur les durées d'utilisation estimées.

Gros oeuvre	50 ans
Menuiserie extérieure	25 ans
Installations électriques	20 ans
Agencements	15 ans
Ascenseur	20 ans
Facades	15 ans
Étanchéité	20 ans
Installation sanitaire	25 ans

Les immobilisations non décomposables ont continué d'être amorties selon les modes et durées d'usage antérieurs, en application de l'article L.123-16 du Code de Commerce.

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	4 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2.5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode "FIFO" (premier entré, premier sorti).

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

• Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières :

- OPCVM CCM :

Prix de revient : 50.550 euros

Prix du marché au 31/12/2024 : 50.550 euros

Plus/Moins value latente : 0 euros.

- 30 EMTN (EURO MEDIUM TERM NOTE)

Prix de revient : 3.000.000 euros

Souscription le 15/11/2022

Prix du marché au 31/12/2025 : 3.065.232,33 euros

Plus/Moins value latente : + 65.232,33 euros.

- 20 EMTN (EURO MEDIUM TERM NOTE)

Prix de revient : 2.000.000 euros

Souscription le 06/07/2023

Prix du marché au 31/12/2025 : 2.034.636,32 euros

Plus/Moins value latente : + 34.636,32 euros.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Informations complémentaires

Impôts commerciaux :

L'association a procédé en 2005 à des analyses internes pour répondre aux besoins fiscaux, tels qu'exprimés par le Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie dans sa lettre du 14 octobre 2004.

Les positions retenues par l'association sont les suivantes au regard des impôts commerciaux :

Dans le prolongement de l'instruction du 13 juin 2008 (BOI 3-A-4-08) qui a précisé la situation des activités de recherche des organismes publics ou privés au regard de la TVA, les activités de recherche fondamentale ou appliquée relèvent du champ d'application de la TVA.

- l'activité de formation est traitée dans son intégralité comme relevant du secteur non lucratif.
- les activités de location de locaux, et de ventes de CD Rom non comprises dans les activités de formation, relèvent du secteur lucratif et sont soumises aux impôts commerciaux.

Cette position est effective depuis 2005 pour l'impôt sur les sociétés. Ainsi, l'IRCAD établit depuis 2006 une liasse fiscale au titre de l'impôt sur les sociétés dû pour l'exercice clos. Au titre de l'exercice 2025, le secteur lucratif de l'IRCAD fait ressortir un bénéfice comptable de 551.737 euros. Compte tenu des déficits fiscaux reportables, ce bénéfice ne donne lieu à aucun impôt sur les bénéfices.

Provisions pour risques et charges :

Les risques et charges sont provisionnés en application du règlement sur les passifs ANC n°2014-03.

Nous n'avons connaissance d'aucun risque environnemental.

Honoraires commissaire aux comptes :

En application du décret 2008-1487 du 30/12/2008, le montant des honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2025 est de 42.993,10 € .

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Indemnités de départ à la retraite :

Les indemnités de départ à la retraite sont couvertes à 61,39 % par un contrat d'assurance, soit pour un montant de 66.278 € au 31 décembre 2025. Le passif social actualisé à fin 2025 s'élève à 107.957 euros contre 115.278 € à fin 2024.

Hypothèses retenues :

- taux d'actualisation : 3,70%
- âge de départ à la retraite : cadre 65 ans, non cadre 62-64 ans
- taux de progression de salaire : 2%
- taux de charges sociales : 40%
- taux de turn-over : turn-over faible jusqu'à 55 ans
- convention collective : indemnités légales

Présentation des produits :

Sont inscrits en chiffre d'affaires, les seuls produits faisant l'objet d'une facturation par l'association IRCAD. Les subventions d'exploitation et assimilées sont comptabilisées dans les comptes 73 et 74. Les subventions d'investissements sont, suivant qu'elles sont étalées ou non, comptabilisées dans les comptes 13 ou 747. Par application du règlement ANC 2022-06, la quote-part de subvention d'investissement virée au résultat est en effet désormais enregistrée dans le résultat d'exploitation au lieu du résultat exceptionnel.

Les dons perçus et assimilés sont comptabilisés en compte 75.

L'association a ainsi perçu en produits de l'exercice 2025 un montant de 44.751 euros au titre des dons et 13.820 euros au titre de legs des particuliers. Les autres dons et assimilés correspondent à du mécénat d'entreprises pour un montant global de 3.048.683 euros.

Subventions d'exploitation :

L'Institut a inscrit en produits de l'exercice 2025 un montant de 1.644.018 euros au titre des concours publics et subventions d'exploitation, contre 75.740 euros au titre de l'exercice 2024. Ce montant est réparti comme suit :

- 709.415 euros au titre de la convention DISRUMPERE II ;
- 25.000 euros au titre de la convention USIAS 2025 ;
- 845.687 euros au titre de la quote-part de subvention d'investissement virée au résultat ;
- 63.916 euros au titre des aides à l'embauche.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Rémunération des dirigeants :

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Convention de soutien financier et matériel - contributions volontaires en nature

- Un partenaire industriel historique soutient les projets de recherche et les activités de formation dispensées par l'Institut. Dans le cadre de ce partenariat, formalisé par une convention signée en 2024, l'Institut bénéficie d'un soutien financier et matériel.

Le soutien financier se traduit par le versement d'une aide forfaitaire annuelle de 2.895.260 euros.

L'Institut bénéficie en outre d'un prêt à usage, à titre gratuit, de dispositifs et d'équipements médicaux. La convention est entrée en vigueur au début de l'année 2024 et doit produire ses effets jusqu'au 31/12/2028, soit sur une période de 5 années.

L'inventaire de ces équipements est valorisé à hauteur de 4.268.344 euros pour 2025. La valorisation annuelle de cette contribution pour 2025, correspondant à la mise à disposition temporaire du matériel 2025, a été déterminée en fonction de l'amortissement qui aurait été pratiqué par l'Institut sur la durée de la convention. Cette contribution volontaire en nature a ainsi été estimé à 853.669 euros au titre de l'exercice 2025.

- Un second partenaire industriel met également à la disposition de l'Institut certains matériels, dispositifs, articles et produits logiciels.

Les dispositifs ainsi utilisés et mis à la disposition de l'Institut par cet autre partenaire ont été valorisés sous forme de dons en nature à hauteur de 1.225.221 euros au titre de l'exercice 2025. Cette mise à disposition, formalisée dans une convention signée et entrée en vigueur en 2024, doit produire ses effets jusqu'au 31/12/2028.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	972 091		47 838		1 019 929
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	972 091		47 838		1 019 929

CORPORELLES	Terrains	5 355				5 355
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui	36 355 993		19 953		36 375 946
	instal. agencement	5 870 266				5 870 266
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 523 574		611 271	70 893	4 063 952
	Instal., agencement, aménagement divers	9 584 466		993 737		10 578 203
	Matériel de transport	184 930		158 772	178 380	165 322
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	6 277 472		257 948	29 743	6 505 677
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes	91 219		1 175 168	1 266 386	
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	61 893 275		3 216 849	1 266 386	63 564 722

BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
--	--	--	--	--	--	--

FINANCIERES	Participations	2 281 432		1 341 094		3 622 526
	Créances rattachées à des participations	11 143 368		709 488	2 055 147	9 797 709
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	2 400		3 000		5 400
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 427 200		2 053 582	2 055 147	13 425 635

TOTAL	76 292 566		5 318 269	3 321 533	279 016	78 010 285
--------------	-------------------	--	------------------	------------------	----------------	-------------------

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres			72 495	2 611		75 106
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			72 495	2 611		75 106
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui			12 178 974	906 343		13 085 317
instal. agencement aménagement			1 670 604	183 985		1 854 590
Instal technique, matériel outillage industriels			2 807 895	299 285	51 250	3 055 931
Autres Instal., agencement, aménagement divers			3 919 754	663 136		4 582 889
Matériel de transport			41 349	34 214	57 964	17 599
Matériel de bureau, mobilier			3 505 278	596 443	29 743	4 071 977
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			24 123 854	2 683 405	138 957	26 668 303
TOTAL			24 196 349	2 686 016	138 957	26 743 409

Provisions

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	639 976		639 976	
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités	621	1 563	621	1 563
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	640 597	1 563	640 597	1 563
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	175 580			175 580
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	30 925	4 922		35 847
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	206 505	4 922		211 427
TOTAL GENERAL		847 102	6 484	640 597	212 989

Dont dotations
et reprises

{
- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

4 922
1 563

639 976
621

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	9 797 709		9 797 709
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	5 400		5 400
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	2 236 931	2 236 931	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	100 453	100 453	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	359 334	359 334	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	435 927	435 927	
	Charges constatées d'avance	560 803	560 803	
	TOTAL DES CREANCES	13 496 557	3 693 448	9 803 109
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	66 224	66 224		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	5 590 567	1 020 749	2 710 744	1 859 073
	Emprunts et dettes financières divers	3 725	3 725		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 383 065	1 383 065		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	209 279	209 279		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	317 036	317 036		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	178 566	178 566		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	73 219	73 219		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50 202	50 202		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	156 680	156 680		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	1 734 467	1 734 467		
	TOTAL DES DETTES	9 763 032	5 193 214	2 710 744	1 859 073
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		998 796			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	46 319 299	3 456 713			49 776 012
Excédent ou déficit de l'exercice	3 456 713	(3 456 713)	3 529 803		3 529 803
Situation nette	49 776 012		3 529 803		53 305 815
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	16 871 070			845 687	16 025 383
Provisions réglementées					
TOTAL	66 647 081		3 529 803	845 687	69 331 198

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Etat exprimé en euros							
Subventions d'exploitation							
FONDS DEDIES DISRUMPERE II		279 562				279 562	
FONDS DEDIES CLASSICA	71 252		21 834			49 418	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	71 252	279 562	21 834			328 980	

Variation des Subventions d'Investissement

Etat exprimé en euros	Subventions à la	Augmentation	Diminution	Subvention à la
	clôture 31/12/2024			clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				27 091 501
Subventions d'équipement	27 091 501			
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	27 091 501			27 091 501
Quotes-parts virées au compte de résultat	10 220 431	845 687		11 066 118

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		2 398 013
Créances rattachées à des participations <i>INTERETS COURUS/CREANCES RATTACHEES</i>	344 036	344 036
Autres créances clients <i>CLIENTS FACTURES A ETABLIR</i> <i>CLIENTS FACTURES A ETABLIR SANS TVA</i>	47 745 1 014 982	1 062 727
Autres créances <i>SUBVENTIONS A RECEVOIR</i> <i>INTERETS COURUS A RECEVOIR</i>	359 334 631 915	991 249

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		834 258
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		6 584
EMPRUNT CCM BIOCLUSTER 209337 09	6 159	
INTERETS COURUS A PAYER	424	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		443 254
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	443 254	
Dettes fiscales et sociales		341 151
PROVISION CONGES PAYES	207 794	
PROVISION CH.SOC/CONGES PAYES	76 898	
TAXE D'APPRENTISSAGE A PAYER	7 313	
TAXE HANDICAPES A PAYER	7 128	
ETAT CHARGES A PAYER	42 018	
Autres dettes		43 269
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	43 269	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				560 803
STOCK MEDICAMENTS ET PIECES ANAT.			300 878	
FOURNITURES MATERIEL MEDICAL			41 281	
ENTRETIEN MAINTENANCE			43 499	
STOCKS HARTMANN			16 470	
ASSURANCES			69 588	
CATALOGUES IMPRIMES BROCHURES			16 549	
DEPLACEMENTS			63 514	
AUTRES (AFFRANCH., ACCREDITATION, COTIS..)			9 023	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				560 803

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION				2 063 447
COURS EITS			1 390 030	
EUROSPINE FORMATION 2026			98 030	
RELAIS ORANGE			5 811	
FONDS DEDIES			328 980	
CONTRIBUTIONS FINANCIERES 2026			176 667	
LOCATIONS 2026			63 929	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				2 063 447

--

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
3 000 000	
2 000 000	
5 000 000	
5 000 000	

Effets escomptés non échus

Avals, cautions et garanties

Nantissement de comptes de titres financiers de la banque
Hypothèque immobilière conventionnelle

Engagements de crédit-bail

Engagements en pensions, retraite et assimilés

Autres engagements

Total des engagements financiers (1)

(1) Dont concernant :

Les dirigeants
Les filiales
Les participations
Les autres entreprises liées

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Capitaux
propresQuote-part
détenue en
pourcentageRésultat
du dernier
exercice clos

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

SAS LA PORTE DE L'HOPITAL
1 PLACE DE L'HOPITAL 67000 STRASBOURG

2 590 869

50,99

139 592

BRASSERIE DES HARAS
23 RUE DES GLACIERES 67000 STRASBOURG

1 685 396

90,00

281 453

HOTEL LES HARAS
23 RUE DES GLACIERES 67000 STRASBOURG

524 442

75,00

756 709

2. Participations (10 à 50 %)

VISIBLE PATIENT
8 RUE GUSTAVE ADOLPHE HIRN 67000 STRASBOURG
(NON COMMUNIQUE)

18,54

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers		1	
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		28	
	Cadres et ingénieurs		37	
	Autres catégories			
	TOTAL		66	

--

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros		31/12/2025
Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		

NEANT